



Commission Economique pour l'Afrique



Commission Economique pour l'Afrique



Banque Africaine de Développement

ECA/ACS/ASSD/7/7
décembre 2011
Original: Anglais
Français

Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique

Projet

Établi en vue du Septième Symposium africain sur le développement de la statistique

Le Cap (Afrique du Sud)

18 – 20 janvier 2012

Secrétariat pour les faits d'état civil et les statistiques de l'état civil

Centre africain de statistique (CEA)

Novembre 2011

1. Historique

Dans la plupart des pays africains, les initiatives et les efforts déjà entrepris pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil¹ et d'établissement de statistiques de l'état civil² relevaient essentiellement de projets isolés ou d'exercices ponctuels pilotés par des institutions données. Ces systèmes étant perçus comme défailants, les efforts déployés dans la région étaient principalement axés sur les statistiques et visaient surtout à obtenir sur une base régulière des statistiques démographiques améliorées. L'appui à de tels efforts provenait essentiellement d'organismes internationaux tels que la Division de statistique de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et, dans une certaine mesure, l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a abordé la question sous l'angle des droits de l'enfant et s'est essentiellement préoccupé de l'enregistrement des naissances. La participation et la contribution des organisations régionales telles que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA) ont été insignifiantes, voire inexistantes dans la plupart des cas.

Le système d'état civil est pour l'essentiel une question de gouvernance qui requiert des dispositions législatives solides, des systèmes de gestion et de fonctionnement efficaces s'appuyant, dans chaque pays, sur une architecture administrative et politique qui repose sur un système de suivi et d'évaluation approprié. Mais ce qui importe le plus, c'est la volonté politique d'améliorer le système d'état civil afin de générer des statistiques de l'état civil utilisables dans un pays et à une période donnés. Il importe également d'adopter en la matière une approche coordonnée impliquant plusieurs acteurs et parties prenantes du pays concerné et au niveau

¹ L'Organisation des Nations Unies définit l'enregistrement des faits d'état civil comme « la prise en compte continue, permanente, obligatoire et universelle de l'occurrence et des caractéristiques des événements vitaux concernant la population ainsi que prévue par les différents règlements et conditions légales en vigueur dans chaque pays ». L'enregistrement des faits d'état civil vise un double objectif : administratif et juridique d'une part, et, statistique, démographique et épidémiologique de l'autre.

² Les statistiques de l'état civil servent à recueillir des mesures précises et à jour de l'évolution de la population, et à étudier et analyser les tendances démographiques d'un pays. Elles constituent des sources de données fondamentales pour le secteur de la santé, dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de différents programmes de santé ou d'études épidémiologiques. La mesure et le suivi de la plupart des indicateurs des OMD exigent la mise à disposition de manière permanente et en temps utile de données statistiques de l'état civil .

régional, dans la mesure où l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil sont, de par leur nature, multidisciplinaires et multisectoriels. Les approches axées sur les projets et les expériences pilotes n'ont pas réussi parce qu'elles n'ont pas pris en compte ces questions systémiques clés qui sous-tendent les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil dans les pays. Là aussi, ont fait défaut le plus souvent des plans nationaux à moyen ou à long terme, qui auraient été assortis d'objectifs clairs et de mécanismes systématiques d'évaluation des succès et des échecs. De la même façon, les interventions antérieures des partenaires de développement régionaux comme internationaux n'ont pas suivi de plan systématique de développement régional, ce qui a abouti à une utilisation fragmentée et non coordonnée des ressources et partant, à un impact limité.

Une autre lacune majeure des interventions passées a été une mauvaise appréhension de l'interface et des liens qui existent entre les fonctions d'enregistrement de l'état civil et les prestataires de services et leurs bénéficiaires. L'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil requiert le déploiement parallèle d'efforts visant à générer la demande tout en s'assurant l'existence d'une offre suffisante pour faire face à cette demande. La demande peut être générée à partir des dossiers d'enregistrement susceptibles d'être utiles tant aux individus qu'aux organisations, particulièrement celles relevant de l'État. Elle peut également être générée aux fins de statistiques démographiques pour la planification socio-économique. L'offre concerne quant à elle la prestation et la mise à jour permanente des services d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil à la satisfaction des besoins des bénéficiaires, qu'ils soient des particuliers ou des organisations données. Dans nombre de pays, les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil n'ont pas délibérément entrepris à ce jour de créer la demande de tels services, tout comme ils n'ont pas réussi à démontrer les énormes possibilités que ces systèmes représentent pour améliorer le système de prestation de services des différentes institutions sectorielles opérant à divers niveaux de l'administration.

Si l'on garde à l'esprit les diverses considérations évoquées ci-dessus, il ressort à l'évidence que l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil en Afrique est une question qu'il faut entièrement revoir et repenser en adoptant une approche plus holistique

en vue de s'assurer que les systèmes en question non seulement rendent des services efficaces aux populations, mais jouent également un rôle fondamental dans la modernisation de la législation et de l'administration publique africaines, au-delà de la fourniture de statistiques très nécessaires sur l'état civil. Il fallait également élaborer un cadre régional capable d'orienter les réformes systémiques nécessaires et contribuer à faire évoluer de manière durable les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil dans les pays africains. Enfin, on ne saurait oublier l'importance d'une approche coordonnée de toutes les institutions ou agences panafricaines intervenant dans ce secteur en Afrique.

Dans les recommandations formulées par l'Atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil tenu en juin 2009 à Dar es-Salaam (Tanzanie) ont été définis et traités certains des principaux obstacles qui entravent l'amélioration de ces systèmes dans la région. En outre, l'atelier a passé en revue, de manière holistique, les divers secteurs et services affectés par les lacunes et insuffisances des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état dans un pays donné (Annexe 1). L'on a aussi estimé utile d'établir une feuille de route régionale inclusive qui mobilise l'ensemble des acteurs autour d'une plateforme régionale opérationnelle commune. En conséquence, le Centre africain pour la statistique (CAS), qui relève de la CEA, a entrepris, conformément au mandat qui lui a été donné à l'atelier, d'établir un plan à moyen terme en collaboration étroite avec la Banque africaine de développement (BAD). Le plan a été établi sur la base de données de terrain collectées par des missions d'évaluation envoyées dans cinq pays.

La Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil s'est tenue les 13 et 14 août 2010 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Cette conférence, à laquelle ont participé plus de quarante ministres, a été l'une des initiatives les plus importantes coordonnées et dirigées par les trois organisations panafricaines. Les ministres s'y sont engagés à améliorer l'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil dans leurs pays respectifs et à appuyer les efforts déployés à cet égard par les organisations régionales. Ils ont fait plusieurs déclarations (Annexe 2) contenant un cadre directeur appelé à permettre la mise en place de mesures au niveau régional. Ils ont également approuvé le plan à moyen terme et donné mandat aux organisations régionales d'organiser une réunion d'experts pour arrêter définitivement le plan sur

la base des observations recueillies au cours de la conférence. En janvier 2011, des experts provenant des pays et des organisations régionales et internationales ont revu et mis définitivement en forme le plan.

Dans ce plan sont identifiés les organismes qui seront chargés de la mise en oeuvre des différentes activités, avec leur coût. La première activité prévue est la réalisation d'une évaluation exhaustive des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil au niveau régional et pour chacun des pays. Les conclusions de cette évaluation serviront de document de base pour la mise en oeuvre du plan. Celui-ci couvre la période allant de 2010 à 2015 et devrait servir de guide aux pays et aux organisations régionales et internationales dans la gestion des interventions et dans le suivi des résultats en matière de systèmes d'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil en Afrique.

À la première conférence consacrée à ce sujet, les ministres avaient demandé à la Commission de l'Union africaine d'institutionnaliser la conférence pour en faire une plateforme permanente qui se réunirait tous les deux ans pour faire le point des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme régional. Le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud accueillera la Deuxième Conférence en septembre 2012 ; les préparatifs sont en cours. Les ministres ont également demandé au Symposium africain sur le développement de la statistique d'appuyer et de contribuer au succès de l'initiative régionale. Aussi le Sixième Symposium a-t-il décidé de faire de l'enregistrement des faits d'état civil le thème statistique et le domaine d'action privilégié pour les cinq ans qui suivront le Septième Symposium qui doit se tenir en janvier 2012 en Afrique du Sud. Le Symposium africain sur le développement de la statistique est un forum qui réunit les bureaux nationaux de statistique et l'ensemble des principales organisations et des spécialistes de la statistique en Afrique. À compter du présent Symposium et pour les quatre années à venir, les services chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et les bureaux nationaux de statistique se retrouveront autour d'une même table pour débattre des diverses questions et défis relatifs aux systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil en Afrique.

2. Fonctionnalité des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil et connexions

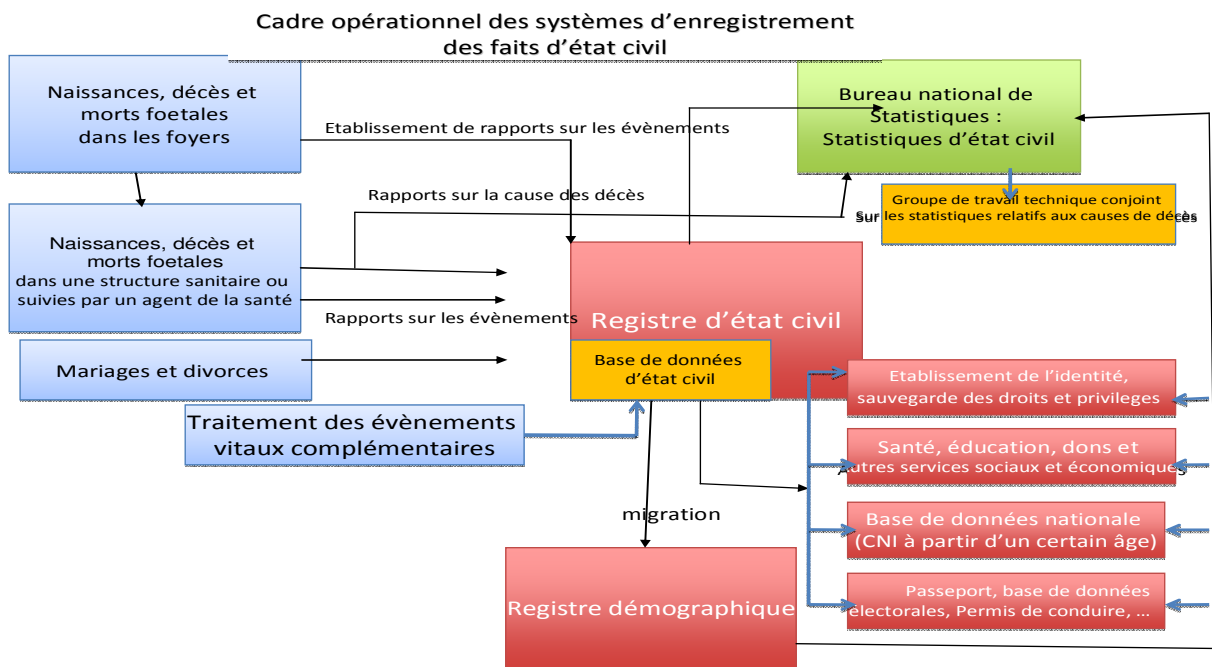
Les conditions et circonstances présidant à l'occurrence des différents événements vitaux³ sont affectées par divers facteurs tant sociaux, culturels, que religieux ou autres. En effet, les événements vitaux peuvent survenir en différents endroits : les décès, naissances et morts fœtales peuvent survenir à la maison ou dans une structure de santé, et les mariages peuvent être célébrés dans les institutions religieuses ou les tribunaux. Les événements peuvent aussi se produire en différentes circonstances telles que lors de conflits, accidents, catastrophes naturelles ou autres. Il y a donc lieu d'établir des infrastructures institutionnelles et humaines ainsi que des procédures opérationnelles appropriées qui permettent d'enregistrer toute cette diversité de situations. En outre, les opérations d'enregistrement des faits d'état civil doivent être associées, en termes d'interface, à divers autres systèmes de prestations de services qui répondent aux besoins des particuliers, des ménages et des institutions dans un pays donné. Elles doivent suivre systématiquement des méthodes et procédures appropriées visant à offrir des produits et services de haute qualité à tous les niveaux de fonctionnement.

L'enregistrement des faits d'état civil suppose une interaction entre les particuliers, les ménages et les différentes institutions d'un pays donné, dont les organes gouvernementaux à divers niveaux, et est dans l'intérêt de tous ces acteurs. Ces interactions et connexions peuvent être conceptualisées dans un cadre opérationnel holistique et intégré qui identifie clairement les produits et services ainsi que les organismes prestataires et les usagers bénéficiaires. L'élaboration d'un tel cadre holistique et inclusif requiert l'analyse approfondie et la conceptualisation de toutes ces interactions et procédures de travail. Le diagramme 1 présente un cadre opérationnel intégral qui décrit les connexions et interactions multidimensionnelles des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil avec divers autres systèmes. Ce cadre traduit un système d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil que chaque pays devrait aspirer à mettre en place afin de parvenir à l'enregistrement intégral des événements

³ *Dans le cadre de l'enregistrement des faits d'état civil, sont considérés comme événements vitaux les naissances vivantes, décès, morts fœtales, mariages, divorces, annulations de mariages, séparations judiciaires, adoptions, légitimations et reconnaissances. Les naissances, décès, mariages et divorces figurent parmi les événements prioritaires qu'un pays doit enregistrer et établir à leur sujet des statistiques de manière régulière et permanente.*

vitaux survenant sur son territoire et de disposer d'un système de prestation de services efficace dans un contexte socio-économique et culturel donné. Il représente aussi l'aspiration régionale à faire avancer chacun des pays membres vers l'objectif régional défini et articulé dans le plan à moyen terme. On compte donc que les pays adopteront le cadre proposé, ce qui pourrait être considéré comme un premier engagement de leur part en faveur de la mise en œuvre du programme régional.

Diagramme 1: Vue d'ensemble des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, avec les services multisectoriels et liens afférents



3. Objectifs

Le Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique est né de la nécessité de regrouper les diverses initiatives entreprises dans ce domaine pour en faire un cadre d'action et de sensibilisation unique. Ce programme régional a été élaboré conformément aux normes, principes et recommandations

adoptés au plan international en la matière et en application des directives de politique régionale formulées par les ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil à l'effet d'adopter une approche holistique et intégrée pour réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil sur le continent africain.

Le Programme a pour objectif global de servir de cadre programmatique et opérationnel au projet régional de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil en Afrique. Plus particulièrement, il fournira les orientations relatives aux interfaces et connexions institutionnelles et opérationnelles, aux processus d'exécution des tâches et aux mécanismes de suivi des résultats, et ce de manière inclusive et holistique, afin de prendre en ligne de compte la nature pluridisciplinaire et les interfaces intersectoriels des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil.

Pour atteindre les objectifs escomptés, le Programme comprendra des cadres, mécanismes et directives techniques et opérationnels et s'inspirera des résultats obtenus dans les divers fora nationaux, régionaux et internationaux existants dans le domaine.

4. Orientations stratégiques

Le Programme prend en compte la diversité des situations socio-économiques et politiques prévalant dans les pays africains, qui appelle une approche décentralisée susceptible de promouvoir et renforcer le savoir et la créativité endogènes dans la recherche de solutions aux difficultés rencontrées dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil, en respectant le contexte propre à chaque pays.

Le Programme est axé sur les principales orientations stratégiques suivantes :

- Promouvoir l'appropriation et la prise en main de ces questions par les pays ;
- Promouvoir l'intégration, sur le plan conceptuel et opérationnel, entre les services compétents en matière d'enregistrement des faits d'état civil et les bureaux nationaux de statistiques ;
- Promouvoir des approches holistiques et intégrées ;

- Promouvoir des approches systématiques et coordonnées ;
- Mettre en place des instances régionales fortes en charge de l'action et de la sensibilisation ;
- Renforcer les capacités des principales institutions nationales d'enregistrement des faits d'état civil ;
- Promouvoir des partenariats aux niveaux national et régional ;
- Renforcer le secrétariat chargé de ces questions et mis en place à la CEA.

Le Programme met principalement l'accent sur les orientations stratégiques, les procédures de travail et les mécanismes de suivi de la mise en oeuvre des initiatives régionales et nationales. Il laisse les questions opérationnelles de routine et autres points de détail à l'attention des responsables des plans de suivi à moyen terme et il se concentre sur les principes directeurs et programmatiques qui permettront aux décideurs et aux gestionnaires de programme de tracer la voie au niveau de la région et des pays. Enfin, le Programme aborde les principales questions conceptuelles et programmatiques afférentes à l'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil en Afrique et tente d'harmoniser les différents intérêts et les programmes d'action conçus par les différents acteurs.

5. Principales composantes du Programme

Les déclarations et les résolutions formulées par les ministres aux deux conférences sont les principales sources de principes directeurs et programmatiques régissant les activités et les interventions du programme régional. Les instances régionales de statistiques sur les faits d'état civil tels que les Symposiums et autres évènements similaires au niveau régional ou sous-régional devraient quant à eux renforcer le programme régional en élaborant des principes directeurs supplémentaires, en particulier sur les questions techniques et les questions opérationnelles. Le plan d'action à moyen terme, qui devrait en principe être passé en revue à la fin de chaque période de planification, constituera la feuille de route idoine pour la mise en oeuvre du programme régional. Les plans et programmes nationaux sont les pierres angulaires du programme régional dans la mesure où ils constituent l'ultime champ opérationnel où des résultats doivent être obtenus. Conformément aux dispositions du plan à moyen terme, chaque

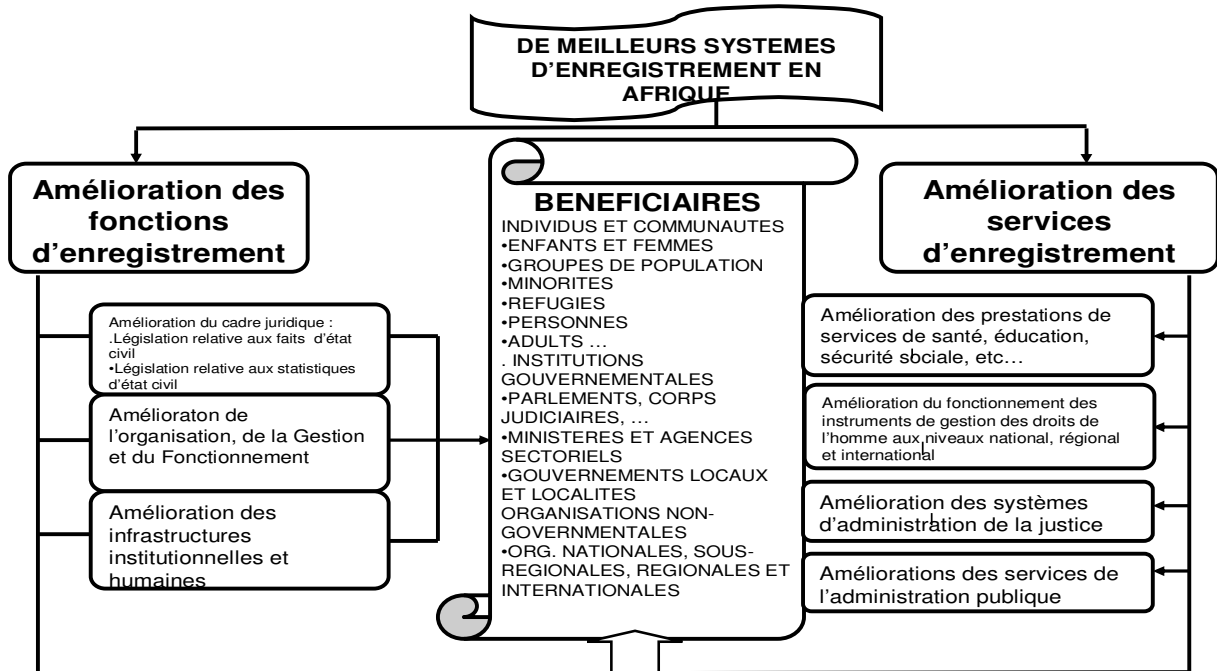
pays doit préparer un plan inclusif et axé sur les résultats sur la base de l'évaluation faite au niveau nationale des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil.

6. Méthodes et procédures de travail

L'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil en Afrique exige l'engagement simultané d'un certain nombre d'acteurs que l'on peut classer en deux grandes catégories : les prestataires et les utilisateurs. On peut citer, parmi les prestataires, les institutions chargées d'effectuer les opérations d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil, à savoir les services de l'état civil et les bureaux nationaux de statistique chargés de compiler les statistiques d'état civil. La catégorie des utilisateurs comprend les différents ministères et bureaux qui se fondent sur les données d'état civil pour assurer divers services d'ordre juridique, social, administratif ou statistique. Les services offerts par ces deux catégories d'acteurs sont sensés converger vers un objectif commun : répondre aux besoins des différents types de bénéficiaires.

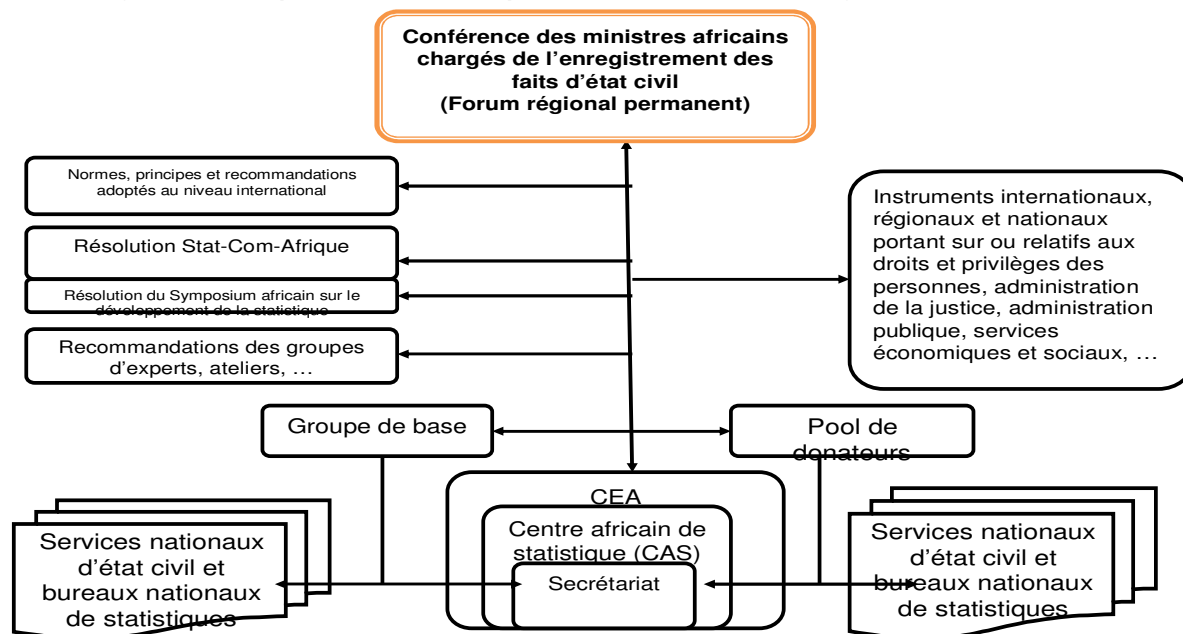
Le diagramme 2 présente de manière graphique les corrélations, interdépendances, interactions et liens entre les différents engagements pris en réponse aux besoins et exigences multisectoriels des divers bénéficiaires des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil. D'une part, l'amélioration de ces systèmes suppose l'alignement des opérations des prestataires sur les besoins des différentes catégories de bénéficiaires. Cet exercice implique la réforme et l'amélioration du cadre législatif, des aspects organisationnels, administratifs et opérationnels, des infrastructures institutionnelles et humaines et des changements structurels à introduire chez les prestataires. D'autre part, cet effort de réforme et d'amélioration demande que les différentes institutions sectorielles s'engagent, pour mettre à niveau leur système de prestation de services, à accepter et utiliser les produits des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil, dont peuvent participer, entre autres, les données individuelles collectées à des fins légales ou administratives, ainsi que les statistiques compilées pour la planification ou la mise en œuvre de programmes. C'est pourquoi le projet de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil ne pourra se faire sans une action intégrée et coordonnée des différents acteurs des deux catégories. Le résultat ne manquera pas d'être utile à tout un éventail de bénéficiaires, depuis des personnes de toutes sortes jusqu'à des institutions gouvernementales et non gouvernementales diverses et variées.

Processus visant à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil



La mise en œuvre des processus décrits ci-dessus exige la mise en place de dispositifs institutionnels appropriés tant au niveau régional qu'au niveau national. Les besoins des différents bénéficiaires en matière de données et de collecte d'informations serviront de lignes directrices pour définir la nature, la qualité et l'opportunité des produits des systèmes. De même, il est essentiel de définir clairement les responsabilités et de systématiser les procédures de gestion des interfaces programmatiques et institutionnelles entre les interventions régionales et les opérations effectuées au niveau des pays pour que les différents produits soient effectivement réalisés au niveau de compétence requis. Le diagramme 3 illustre les dispositifs institutionnels nécessaires à la mise en œuvre du Programme. On y voit que les Conférences des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil constitueront la source principale des orientations stratégiques pour la gestion des interventions régionales et des opérations au niveau national, tandis que le secrétariat aura pour tâche de coordonner la mise en œuvre des déclarations adoptées aux deux conférences qui se sont tenues à un an d'intervalle. Il facilitera également les transactions entre les différents acteurs intervenant au niveau régional et assurera la liaison avec les opérations au niveau des pays.

Diagramme 3: Dispositif institutionnel pour la mise en oeuvre du Programme



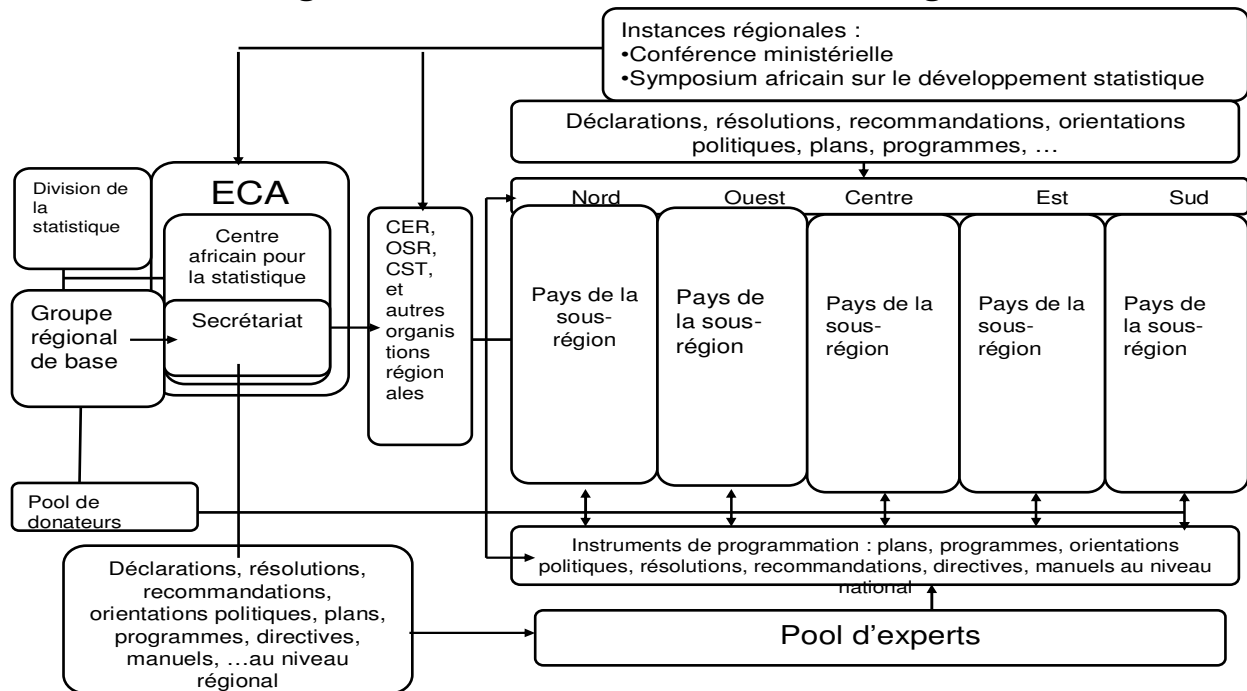
7. Cadre et approches de mise en oeuvre

Le mécanisme de mise en oeuvre du Programme et les outils afférents devraient émaner des résolutions et recommandations adoptées par les conférences ministérielles et les diverses instances régionales, dont les Symposiums africains sur le développement de la statistique consacrés à la question. Parmi ces outils, le plan d'action à moyen terme occupe une place prépondérante dans la mesure où il sert de feuille de route tant aux niveaux régional que national. Le Programme est conçu sur la base d'un cadre conceptuel inclusif qui couvre des structures à la fois régionales et sous-régionales déjà en place et qui prend aussi en compte les besoins institutionnels et programmatiques propres aux systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil. Le diagramme 4 décrit le cadre de la mise en oeuvre du Programme. On y voit les liens et les interactions entre les différentes institutions participantes et la nature des actions qu'elles vont entreprendre en termes de politiques, programmes et plans, à différents niveaux (régional, sous-régional et national). Comme indiqué dans le diagramme, le secrétariat représente l'instance fonctionnelle-clé chargée d'acheminer les politiques et programmes régionaux vers les pays, soit directement soit par l'intermédiaire de structures sous-régionales. Les principales

organisations partenaires qui appuient le secrétariat sont connectées par leur qualité soit de membre du groupe régional de base, soit de bailleur de fonds appartenant au pool des instances de donateurs. Le pool d'experts qu'il est prévu de créer devrait être la principale courroie de transmission de savoir et d'expérience du niveau régional au niveau national et jouer un rôle important en jetant des passerelles de collaboration entre les États membres.

On y voit aussi que la Division de la statistique de l'ONU est l'instance qui, au Siège de l'ONU, s'occupe des normes, principes, recommandations et directives techniques régissant au niveau international l'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil. En outre, la Division sera considérée comme l'interlocuteur des autres organismes et programmes internationaux pour les questions techniques relatives à l'état civil.

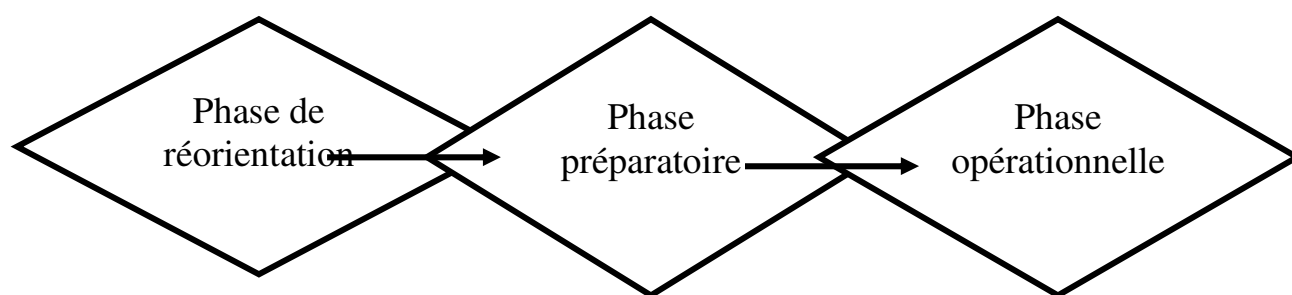
Diagramme 4 : Cadre d'exécution du Programme



Comme indiqué dans le diagramme ci-dessous, le Programme a été conçu pour être mis en œuvre en trois phases : une phase de réorientation, une phase préparatoire et une phase opérationnelle. Ce principe s'appliquera aux niveaux régional et national. Chaque pays est censé élaborer son

plan et son programme d'action conformément à l'approche préconisée pour la mise en œuvre au niveau régional. Les pays devront en principe passer par ces différentes phases, sauf à s'assurer que leurs systèmes répondent aux normes fixées pour chacune des phases. La transition d'une phase à l'autre ne se fera pas sans que soient livrés au préalable des résultats ou les produits-clés escomptés. Ces interventions et activités modulées en différentes phases devraient fournir en principe les orientations stratégiques et administratives permettant à chaque pays de passer des objectifs nationaux aux objectifs régionaux tels que définis dans le plan à moyen terme. On trouvera dans un document séparé des lignes directrices techniques régionales sur les normes propres à chaque phase et les méthodes d'évaluation de la transition d'une phase à une autre.

Diagramme 5 : Programme de mise en oeuvre décliné en plusieurs phases



Les résultats et produits escomptés pour chaque phase de mise en œuvre au niveau régional (tel que globalement décrits au diagramme 6) aideront les pays non seulement à atteindre les objectifs fixés dans le plan à moyen terme mais encore à établir et à faire fonctionner des systèmes efficaces d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil. La phase de réorientation s'attachera à sensibiliser les institutions partenaires et à obtenir leur adhésion au programme d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil. Pendant cette phase, on attend des organismes d'exécution qu'ils abandonnent les approches antérieures axées sur les projets pour adopter une approche holistique de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil. Au niveau régional, la phase préparatoire mettra l'accent sur les initiatives et les activités à mener pour préparer les pays à effectuer la transition vers la phase opérationnelle. Elle sera consacrée aux mesures pratiques de réforme en mettant en place une vaste gamme d'activités de renforcement des capacités, condition *sine qua non* du bon fonctionnement des système. La phase opérationnelle vient en troisième place dans la

mise en œuvre du Programme et comprend l'application du plan d'action, le suivi des résultats, le renforcement de l'efficacité du système et l'entretien de ce dernier. Pendant cette phase, on attend des pays qu'ils fassent état de résultats concrets pour ce qui est du degré de complétude des services escomptés et de l'efficacité de ces services.

8. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme

La première réunion marquante à avoir jeté les bases de cette nouvelle approche s'est tenue à Dar es-Salaam, en Tanzanie, en juin 2009. Cette réunion, qui rassemblait les experts des bureaux nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et les experts statisticiens des bureaux nationaux de statistique, s'est penchée sur certains des obstacles majeurs qui entravent l'amélioration des systèmes d'enregistrement. Suite aux recommandations formulées par la réunion, le Centre africain de statistique (CAS), qui relève de la CEA, a, conformément au mandat que lui a confié le groupe d'experts, entrepris d'établir un plan d'action à moyen terme en collaboration étroite avec la Banque africaine de développement (BAD). L'atelier a donné mandat à la CEA, la BAD et la CUA de piloter cette initiative régionale de concert avec d'autres partenaires-clés de développement aux fins d'assurer la mise en œuvre et le suivi appropriés de ses recommandations.

L'une des initiatives les plus importantes qui ont suivi a été l'organisation de la Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil tenue les 13 et 14 août 2010 à Addis-Abeba (Éthiopie). Plus de quarante ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil ont pris part à cette conférence au cours de laquelle les Ministres se sont engagés à améliorer l'enregistrement des faits et statistiques d'état civil dans leurs pays respectifs et à soutenir les efforts déployés à cet égard par les organisations régionales. Ils ont fait un certain nombre de déclarations favorisant le passage à l'action à l'échelle régionale. Les ministres ont également approuvé le plan à moyen terme et demandé aux organisations régionales de tenir une réunion d'experts en vue d'en établir la version définitive sur la base des observations recueillies durant la conférence. Ce plan sert actuellement de manuel opérationnel régional en matière d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil à l'usage de tous les acteurs et parties prenantes intervenant dans ce domaine en Afrique. L'approche

programmatische aborde le plan sous deux angles : l'action au niveau régional et les opérations engagées au niveau national avec les partenaires de développement jouant un rôle catalyseur aux deux niveaux. En outre, la vision programmatique du plan est que les pays africains opérationnalisent leurs systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil en conformité avec les normes et principes internationaux et les directives et recommandations régionales.

Depuis l'atelier tenu en Tanzanie, les interventions régionales en matière d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil ont été examinées à la lumière de l'approche conceptuelle proposée dans le cadre du Programme exposé plus haut. Au diagramme 6, on examine les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme au niveau du continent pour les trois phases déjà décrites. Au niveau régional, la phase de réorientation est plus ou moins terminée avec les résultats de l'atelier régional tenu en Tanzanie et l'aboutissement de la première conférence ministérielle. Toutefois, la performance de chaque pays dans l'exécution de la phase de réorientation dépendra d'une combinaison de facteurs, en particulier le degré de participation du pays dans les initiatives régionales en cours, ainsi que le degré d'engagement politique du gouvernement national et des institutions relais.

Actuellement, l'intervention régionale en est à la phase préparatoire et porte essentiellement sur la mise en oeuvre des différentes actions de renforcement des capacités prévues dans le plan régional. Les produits attendus du Septième Symposium et de la Deuxième Conférence ministérielle devraient faire faire une grande avancée à ce travail préparatoire régional. L'aboutissement de ces interventions et activités préparatoires au niveau régional laisse entrevoir le passage à la phase opérationnelle au niveau du continent. On attend de chaque État membre qu'il entreprenne des actions similaires pour conclure la phase préparatoire au niveau national. Les résultats de l'étude d'évaluation du Programme guideront l'évaluation des progrès accomplis par chaque pays en ce qui concerne la transition d'une phase à une autre.

DIAGRAMME 6 : ÉVOLUTION DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS ET STATISTIQUES D'ETAT CIVIL EN AFRIQUE – TRANSITION VERS LA PHASE OPERATIONNELLE

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
Faible niveau de prise de conscience et de reconnaissance	Reconnaissance par les ministres et les autorités subalternes	Engagement des directeurs des bureaux nationaux de statistiques à faire de la question leur principal domaine d'action régional pour les cinq prochaines années	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	
Absence de volonté politique	Engagement des ministres à assumer le leadership politique et stratégique	Engagement des bureaux nationaux de statistique à soutenir la mise en oeuvre	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
		de la déclaration des ministres	formuler de nouvelles orientations politiques	examen des progrès accomplis	
Faible appropriation et manque de leadership des pays	Adoption d'une résolution ministérielle appelant à une plus grande appropriation par les pays et à la volonté d'exercer le leadership en la matière	Les bureaux statistiques nationaux sont dans le peloton de tête dans l'enregistrement des statistiques de l'état civil	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	
Négligence sur le plan technique	Les statisticiens, démographes et officiers d'état civil ont reconnu qu'il y avait eu négligence et se sont engagés à redoubler d'efforts	Les statisticiens et les démographes s'investissent dans les activités d'enregistrement des faits d'état-civil	Le Symposium doit contribuer à enrichir la réunion des Ministres et apporter son soutien technique et son	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des faits d'état civil	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
			leadership en la matière		
Conceptualisation trop étroite et manque de clarté des concepts et des méthodologies	Adoption de propositions sur les concepts et méthodologies ; promotion d'une approche holistique et harmonisée	Élaboration d'un plan régional à moyen terme en la matière et mise en œuvre dans une perspective plus générale d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des faits d'état civil	
Absence de coordination entre le système national d'enregistrement des	La Commission africaine pour la Statistique et le Symposium se sont engagés expressément à collaborer à l'initiative	Engagement à réorienter son action pour passer du recensement des populations à	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des faits d'état civil	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
faits d'état civil et les organismes chargés d'établir les statistiques de l'état civil		l'enregistrement des faits et statistiques d'état civil	orientations politiques		
Mauvaise coordination de l'aide extérieure	Les ministres ont demandé aux partenaires de mettre leur soutien en harmonie avec l'initiative régionale	Création d'un groupe de base au niveau régional	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des faits d'état civil	
Encadrement technique attendu du Siège de l'ONU	Encadrement technique fourni par les organisations régionales et engagement des ministres à apporter leur soutien	Pilotage du processus par les organisations régionales	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des faits d'état civil	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
			orientations politiques		
Absence d'idées novatrices émanant de la région	De nouvelles approches et procédures ont été proposées, des progrès ont été enregistrés et les ministres ont promis leur soutien	Les nouvelles approches et procédures seront présentées aux bureaux nationaux de statistique	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des faits d'état civil	
Absence de programme régional	Les ministres ont entériné le plan d'action régional à moyen terme	Les bureaux nationaux de statistique seront chargés de la mise en œuvre du plan à moyen terme	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	
Absence de forum décideur régional	Un forum ministériel a été mis en place pour servir de	Le Symposium comme forum régional de	Deuxième réunion des ministres pour formuler	Opérations, activités de consolidation pour assurer la	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
	plateforme régionale permanente	statistique pour la promotion des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil	de nouvelles orientations politiques	durabilité du système et examen des progrès accomplis	
Absence de forum technique régional	Mise en place d'un forum d'experts nationaux chargé de préparer la réunion ministérielle	Le Symposium africain sur le développement de la statistique comme forum technique régional	Deuxième Conférence des ministres pour formuler de nouvelles orientations politiques	Opérations, activités de consolidation pour en assurer la durabilité et examen des progrès accomplis	
Absence de directives régionales techniques et opérationnelles	Prise de conscience de la nécessité d'élaborer des directives opérationnelles régionales et engagement des ministres à apporter leur	Préparation des directives opérationnelles régionales en cours	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Opérations, activités de consolidation pour en assurer la durabilité et examen des progrès accomplis	

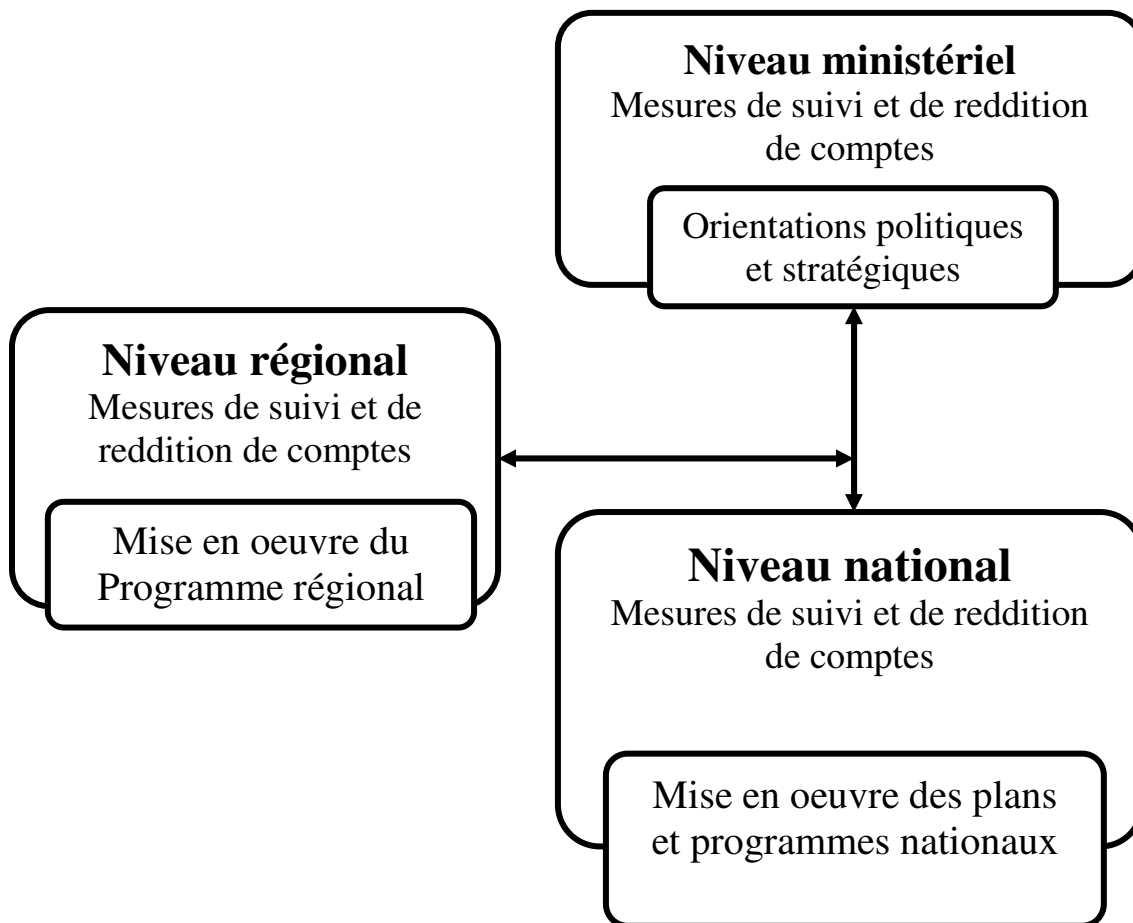
DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
	soutien				
Aucune évaluation de l'état d'avancement des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil	Les ministres ont approuvé la réalisation d'une évaluation exhaustive	Étude d'évaluation en cours	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	
PHASE I : PHASE DE REORIENTATION		PHASE II : PHASE PRÉPARATOIRE		PHASE III : PHASE OPERATIONNELLE	

9. Mécanismes de suivi et de reddition de comptes

Depuis plus d'un demi-siècle, la plupart des pays africains s'efforcent d'améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, avec toutefois une volonté plus ou moins marquée de le faire selon les pays. Cela étant, dans nombre de pays, ces efforts n'ont pas apporté de changements ou d'améliorations durables en raison de sérieuses contraintes conceptuelles, opérationnelles et techniques. Comme expliqué dans les chapitres précédents, les tentatives faites par le passé pour améliorer ces systèmes en Afrique l'ont été au coup par coup, sans qu'il n'y ait au préalable d'analyse ou d'évaluation solide du système. Elles étaient découplées par rapport aux réalités socio-économiques et culturelles des pays concernés. Les projets pilotes conçus et défendus par les organisations internationales ne reposaient pas sur des cadres techniques et opérationnels exhaustifs et intégrés. De plus, les initiatives et les efforts déployés dans ce domaine manquaient d'orientations stratégiques et politiques claires. Entre autres problèmes, les mécanismes de suivi étaient lacunaires et, même s'ils existaient, ils n'étaient pas étayés par un système rigoureux de reddition de comptes à tous les niveaux.

Pour que le Programme s'accompagne des procédures et principes directeurs voulus en matière de suivi et de reddition de comptes, on propose la mise en place d'un cadre de suivi et de reddition de comptes couvrant différents niveaux du programme, à savoir les niveaux ministériel, régional et national (Diagramme 7). Les mesures relevant du niveau ministériel porteront essentiellement sur les performances et les résultats des décisions politiques et stratégiques prises aux niveaux tant régional que national. Par ailleurs, les mesures relevant du niveau régional porteront sur les questions liées aux performances et aux résultats du programme régional, tandis que celles relevant du niveau national concerneront les résultats obtenus dans la mise en œuvre des plans et programmes exécutés au niveau des pays.

Diagramme 7 : Cadre de suivi et de reddition de comptes au titre du Programme



On est en train de travailler à l'élaboration d'outils de suivi appropriés fondés sur les faits pour les trois niveaux du cadre de suivi et de reddition de comptes. Les informations collectées à la suite de l'évaluation des systèmes régionaux d'enregistrement des faits et statistiques serviront de base à ces outils. Pour garantir qu'un flux d'information continu et durable alimentera le cadre de suivi et de reddition de comptes, on est aussi en train d'élaborer une base de données pour le suivi des profils de pays. Enfin, des systèmes de retour d'information et de suivi seront mis en place à tous les niveaux de suivi et de reddition de comptes.

10. Systèmes et mécanismes d'évaluation

L'évaluation des réalisations du Programme sera effectuée par des experts ou organismes connus et indépendants sélectionnés sur la base de procédures compétitives transparentes. Elle couvrira tous les aspects des fonctions et des prestations des systèmes d'enregistrement des faits et

statistiques d'état civil, tant aux niveaux régional que national. Pour les évaluations de niveau régional, des outils d'évaluation normalisés seront élaborés par un groupe d'experts indépendants et feront partie intégrante de l'exécution du programme régional. De son côté, le secrétariat mettra au point les outils d'évaluation normalisés à appliquer au niveau national, en concertation avec les experts des pays. Il incombera aux États membres d'évaluer leurs propres systèmes avec l'appui technique du secrétariat. L'évaluation régionale se fera tous les trois ans et il est proposé que les évaluations nationales périodiques se fassent tous les deux ans.

Les rapports d'évaluation concernant le niveau régional devraient être prêts dans les trois mois suivant la collecte des données de terrain et diffusés aussi largement que possible au moyen de supports imprimés comme électroniques. On attend des pays qu'ils publient et diffusent les conclusions de leurs propres rapports d'évaluation, qui seront présentés officiellement au secrétariat.

Annexe 1 – Principaux secteurs et services affectés par les insuffisances des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil

L'absence de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil intégrés et complets a plusieurs implications sur les efforts déployés par un pays pour son développement socio-économique. On peut citer, parmi les principaux secteurs affectés par les lacunes et insuffisances des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, les secteurs ci-après :

i) Services de l'administration publique :

- Établissement de l'identité des individus (nom, date et lieu de naissance, etc.) ;
- Octroi de la nationalité ;
- Mise en œuvre des systèmes d'identification nationale ;
- Amélioration de la délivrance et de l'administration des passeports ;
- Contrôle et administration des dossiers d'immigration ;
- Planification, vérification et administration des fonctions électorales (formation des circonscriptions, inscription sur les registres électoraux, vérification et révision des bases de données).

ii) Protection des enfants et des femmes contre les abus et autres formes d'exploitation :

- Établissement de l'identité des enfants (droit à un nom, une nationalité, des parents, etc.);
- Gestion et documentation appropriées des dossiers d'adoption, de reconnaissance ou légitimation, etc. ;
- Identification et administration des enfants abandonnés ou orphelins (y compris les enfants ayant perdu leurs parents atteints de VIH/SIDA) ;
- Protection des enfants contre des pratiques traditionnelles nuisibles (mariages forcés ou précoces, négligence des enfants atteints de défauts à la naissance, etc.) ;

- Établissement des droits à certains avantages (primes de naissance, soins de santé infantile, allocations familiales, pension d'invalidité, etc.) ;
- Protection des enfants contre le travail des enfants, le phénomène des enfants soldats, le trafic ou la prostitution des enfants, etc. ;
- Protection des droits des femmes pendant le mariage ;
- Protection des droits des enfants et des femmes en cas de dissolution du mariage.

iii) Administration d'affaires civiles et criminelles connexes devant les tribunaux :

- Règlement de procès en paternité et maternité ;
- Administration de procès concernant des mineurs ;
- Administration des procès de délinquance juvénile (y compris des crimes passibles de la peine capitale) ;
- Déclaration et cessation de l'absence d'une personne ;
- Administration de procès matrimoniaux ;
- Administration de litiges de divorce ;
- Attestation de décès, en particuliers en cas de crimes ;
- Établissement de l'identité des personnes et des changements de nom.

iv) Prestation de services de santé et éducation publiques :

- Soins maternels et infantiles de santé post-natale, y compris les services de nutrition et le suivi des enfants de faible poids à la naissance ;
- Autres programmes de santé publique tels que l'administration et le suivi de vaccinations, les enfants atteints de défauts à la naissance, les enfants handicapés physiques, les enfants prématurés non suivis par un médecin, la prise en charge des complications post-accouchement, les services de planning familial, etc. ;
- Surveillance et contrôle des maladies infectieuses y compris la prise des mesures nécessaires pour dépister les cas d'épidémies et empêcher tout contact possible aux fins d'intervention ;

- Suivi des inscriptions scolaires et évaluation du taux de couverture de l'éducation primaire pour tous à tous les niveaux ;

v) Prestation de services de santé et de statistiques démographiques ponctuels et réguliers :

- Fourniture d'estimations et de projections démographiques ponctuelles depuis la plus petite unité administrative dont l'importance est appréciable pour tout exercice de planification, de suivi et d'évaluation de divers programmes de développement tels que la prestation de soins de santé primaire, l'éducation, la planification familiale, la nutrition, la construction de logements sociaux, etc. ;
- Préparation et utilisation d'indicateurs démographiques et sanitaires (mortalité infantile et maternelle, cause des taux de décès spécifiques, indices de fécondité, espérance de vie, etc.) pour toutes les unités administratives ;
- Vérification et validation des résultats des recensements de la population et de l'habitat ;
- Amélioration de la qualité des données de recensements et enquêtes par sondage ;
- Établissement et tenue à jour de registres et bases de données démographiques nationales ;
- Établissement et tenue à jour d'un système de classification des décès selon leurs causes conformément à la recommandation internationale (actuellement, classification ICD-10).

vi) Évaluation et suivi des OMD :

Constitution de sources de données conventionnelles pour obtenir des données sur la plupart des indicateurs des OMD (par exemple, déterminer les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de l'objectif de l'éducation primaire pour tous, la réduction des taux de mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la réduction des taux de prévalence du VIH/SIDA, du paludisme et des autres maladies).

vii) Fournitures de données épidémiologiques et autres données de recherches :

Disponibilité et utilisation des données d'enregistrement des faits d'état civil aux fins de recherches scientifiques et d'études transversales prospectives et rétrospectives dans les domaines de la santé, l'environnement, la généalogie, etc.

Annexe 2 - Déclaration de la Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

1. Nous, Ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, réunis à Addis-Abeba (Éthiopie) les 13 et 14 août 2010, pour la toute première conférence sur le sujet organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA) ;
2. Reconnaissons que le thème de notre première Conférence : « *Vers une amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique* » est à la fois opportun et pertinent pour la réalisation du développement de l'Afrique et l'amélioration de la prestation de services publics offerts à nos populations ;
3. Sommes convaincus de l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour la politique publique, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les droits de l'enfant, et comme base de statistiques d'état civil fiables ;
4. Reconnaissons également l'importance et la contribution de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans la mise en oeuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et du Plan d'action de Marrakech pour la statistique, et dans la promotion de la Charte africaine de la statistique ;
5. Constatons cependant avec préoccupation qu'en dépit de l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et malgré les efforts en cours pour les améliorer, la majorité de nos pays ne disposent pas encore de systèmes appropriés, viables et complets ;
6. Affirmons qu'il faut des réponses politiques vigoureuses, notamment celles visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans le cadre des réformes en cours dans nos pays ;
7. Prenons note des recommandations de l'atelier régional tenu en 2009 en Tanzanie sur le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique, de la deuxième réunion de la Commission statistique pour l'Afrique et de la réunion de groupe d'experts tenue à Addis-Abeba sur l'enregistrement des faits d'état civil, qui a précédé notre

Conférence, dont l'objectif est de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;

8. Notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de continuer de mobiliser et de rallier une volonté et des dirigeants politiques suffisamment résolus pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. À cet égard, nous faisons nôtres les recommandations de nos experts sur les stratégies visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil. À la lumière de ces recommandations, nous décidons ce qui suit :

8.1 Prendre les mesures appropriées pour faciliter la mise en oeuvre des plans, programmes et initiatives de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, en vue d'assurer une couverture générale et complète, en tenant compte des situations propres à chacun de nos pays. À cet égard, nous sommes décidés à intégrer le processus d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les stratégies nationales de développement de la statistique et dans d'autres plans et programmes nationaux, notamment en renforçant la coordination des activités entre les différents acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional ;

8.2 Élaborer des lois et des mesures à même d'assurer l'enregistrement obligatoire et en temps utile des faits d'état civil se produisant dans nos pays, tout en garantissant à tous l'égal accès au système. À cet égard, nous nous engageons à réviser et à mettre à jour nos lois sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ainsi que nos législations statistiques, conformément aux directives et recommandations internationales et régionales, et à consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à cet effet ;

8.3 Intensifier les campagnes de sensibilisation aux procédures et à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, afin d'assurer leur bon fonctionnement ;

9. Conscients de l'importance des partenariats et du renforcement des capacités dans l'appui aux efforts nationaux pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, nous demandons:

- 9.1 À la CEA, à la BAD et à la CUA, ainsi qu'aux autres partenaires de développement, de poursuivre leur appui à nos efforts de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources ;
- 9.2 À la CEA, à la BAD et à la CUA de procéder à une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de mettre au point le projet de plan régional à moyen terme et de directives s'y rapportant, et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence des ministres ;
- 9.3 Au Symposium africain sur le développement de la statistique, qui s'est, jusqu'à présent, concentré sur la mobilisation de l'Afrique pour qu'elle participe pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010, d'accorder la priorité à la mobilisation du continent en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ;
- 9.4 À la CEA d'envisager de créer, au sein du Centre africain pour la statistique, un poste organique consacré à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, qui serait doté du personnel d'appui nécessaire pour assurer la pérennité des efforts actuels visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
- 9.5 Aux universités et aux institutions nationales et régionales de formation statistique et démographique d'élaborer ou d'approfondir des programmes d'études visant à renforcer les capacités en ce qui concerne les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
- 9.6 Au secteur de la santé d'accorder le système de santé avec celui de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil afin d'améliorer la coordination et le partage, avec les services nationaux de statistique et ceux chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, de données sur les naissances et sur les décès et leurs causes ;
- 9.7 À la Division de statistique de l'ONU, au Réseau de métrologie sanitaire et aux autres partenaires de développement d'intensifier leur appui aux initiatives et

programmes régionaux et nationaux relatifs à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de réajuster leur aide en conséquence ;

10. Enfin, nous demandons à la CUA d'envisager de faire de la présente Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil un cadre régional permanent, se réunissant tous les deux ans, pour l'examen et l'évaluation des politiques et mesures relatives à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique.

11. Nous remercions le Gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'avoir accueilli cette Conférence qui a été couronnée de succès. Nous remercions en particulier S.E. M. Berhanu Hailu, Ministre de la justice, pour le dynamisme avec lequel il a dirigé ces travaux consacrés à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la CEA, à la BAD, à la CUA, au Bureau central de statistiques éthiopien, à la Division de statistique de l'ONU, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), au Réseau de métrologie sanitaire et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'avoir organisé avec brio cette importante Conférence.

Fait à Addis-Abeba, le 14 août 2010.